



L'Office de la
réglementation
de la construction
des logements

2025-2030

Plan stratégique



MESSAGE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET REGISTRIARE

Le gouvernement de l'Ontario a établi l'Office de réglementation de la construction des logements (ORCL) en 2021 comme organisme de réglementation responsable de l'octroi de permis et de la surveillance des constructeurs et des vendeurs de logements neufs dans la province. En réfléchissant à nos quatre premières années, nous avons adhéré au changement, nous nous sommes adaptés aux nouveaux défis pendant notre phase d'initiation et nous sommes devenus un organisme plus fort et plus résilient.

Nos réalisations pendant cette période ont jeté des bases solides pour notre parcours continu comme organisme de réglementation. À l'aube de ce nouveau chapitre, nous nous efforçons de faire en sorte que les acheteurs de logements en Ontario possèdent les connaissances et la confiance pour prendre des décisions éclairées. Cet objectif orientera nos efforts alors que nous renforçons et améliorons notre cadre réglementaire, en gardant la protection du consommateur au cœur de tout ce que nous faisons.

Compte tenu de l'intérêt croissant du public pour le marché du logement, il est plus important que jamais d'assurer une surveillance efficace des personnes et des entreprises qui bâtissent des logements en Ontario. Le plan stratégique 2025-2030 de l'ORCL est une feuille de route créée pour guider les trois priorités clés de notre organisme : accroître la protection du consommateur, faire progresser l'innovation dans les pratiques réglementaires et assurer la durabilité à long terme de l'organisme.

Notre plan souligne notre engagement à maintenir des normes réglementaires élevées, à continuellement nous améliorer et à favoriser une industrie de la construction de logements sûre, transparente et responsable. En cherchant à atteindre ces priorités, l'ORCL demeure déterminé à assurer une solide protection du consommateur et



un secteur de la construction de logements fiable pour tous les Ontariens.

Wendy Moir
Directrice générale et registraire

À PROPOS DE L'ORCL

Afin de protéger les consommateurs, l'ORCL réglemente les constructeurs et les vendeurs de logements neufs en Ontario. En plus de l'octroi de permis, il applique des normes professionnelles en matière de compétence, de bonne conduite et de responsabilité financière, protégeant les consommateurs en maintenant un marché équitable, sûr et informé. L'ORCL fournit également aux acheteurs de logements neufs des outils et des ressources pédagogiques dans leur parcours d'achat d'un logement, comme le [Répertoire optimisé des constructeurs de l'Ontario \(ROCO\)](#) qui est la source officielle d'information sur les constructeurs et les vendeurs de logements neufs dans l'ensemble de la province.

MISSION

Un organisme de réglementation équitable, efficace et proactif des constructeurs et des vendeurs de logements neufs qui soutient une expérience positive pour les consommateurs.

VISION

Favoriser une industrie professionnelle de la construction de logements neufs en laquelle la population ontarienne peut avoir confiance.

Valeurs



Excellence du service



Respect



Apprentissage
et innovation



Amélioration
continue



Équité



Intégrité



Diversité et inclusion



Transparence et
responsabilité

CE QUE NOUS FAISONS

Octroi de permis

L'Office établit des normes de compétences et de conduite professionnelles pour les titulaires de permis actuels et potentiels. Seuls les candidats qualifiés qui ont démontré qu'ils satisfaisaient aux normes requises obtiennent un permis de l'ORCL. De plus, tous les titulaires de permis sont également tenus de renouveler leur permis chaque année.

Plaintes et conduite professionnelle

L'Office traite les demandes présentées, les préoccupations soulevées et les plaintes déposées au sujet de la conduite des constructeurs au moyen d'un processus équitable, rigoureux et fondé sur des données probantes, dont des inspections possibles, un renvoi au processus disciplinaire et la prise de mesures correctives ou disciplinaires, notamment le rappel de la conduite professionnelle des titulaires de permis.

Conformité et application de la loi

Conformité et application de la loi – utiliser les outils juridiques et réglementaires appropriés pour enquêter, promouvoir la conformité et, au besoin, faire un suivi au moyen de mesures d'application de la loi, comme des poursuites en justice, afin de lutter contre la construction et la vente illégales dans le secteur de la construction de logements neufs en Ontario.

Recherche technique et éducation

En collaboration avec des intervenants, effectuer des recherches et créer des ressources qui préparent les constructeurs aux tendances techniques émergentes et aux pratiques exemplaires dans le domaine de la construction de logements.

Éducation des consommateurs

En collaboration avec les consommateurs et les organismes de protection du consommateur, l'Office élabore, diffuse et promeut des ressources pédagogiques en faveur de la protection et de la sensibilisation des consommateurs concernant l'achat d'un logement et l'accession à la propriété. Il gère également le ROCO, une base de données consultable qui contient des renseignements sur chacun des constructeurs autorisés en Ontario et sur les logements neufs inscrits auprès du programme de garantie géré par Tarion.

OBJECTIFS ET STRATÉGIES DE L'ORCL

Objectif 1 : L'ORCL soutiendra un marché de la construction de logements neufs équitable et informé qui protège les consommateurs et qui accroît la confiance du public.

Stratégies :

- Accroître et mesurer de façon proactive la sensibilisation des principaux intervenants, comme les consommateurs, les titulaires de permis et les autres organismes de réglementation à l'égard de l'ORCL, de son mandat et de ses mesures de protection du consommateur.
- Accroître la sensibilisation et la compréhension du public à l'égard des mesures et des décisions axées sur le consommateur de l'ORCL en élargissant la stratégie de communication de l'Office.
- Mener des recherches pour cerner les besoins et les défis des consommateurs, élaborer des ressources informatives ciblées et créer des occasions de mobilisation afin de mieux soutenir l'achat d'un logement et l'accès à la propriété.
- Apporter une valeur ajoutée et soutenir les bons constructeurs en élargissant notre programme de recherche et d'éducation, notamment en élaborant de nouvelles ressources sur les techniques de construction rentables, les pratiques exemplaires en matière de construction et les connaissances en matière de réglementation.

Objectif 2 : L'ORCL sera un chef de file dans la prestation de programmes de réglementation novateurs en tirant parti des données afin d'améliorer la prise de décisions fondées sur les risques et les données probantes.

Stratégies :

- Élaborer les stratégies numériques, comme l'intelligence artificielle et l'analytique, et les harmoniser afin de soutenir les fonctions réglementaires de base et éclairer les décisions fondées sur les données probantes.
- Évaluer les mesures, les processus et les résultats réglementaires afin d'améliorer de manière continue la prise de décisions équitables, transparentes, uniformes et objectives qui sert à protéger le consommateur.
- Mettre en pratique une culture d'amélioration continue à l'échelle de l'ORCL.
- Intégrer des considérations relatives à la diversité, à l'équité et à l'inclusion aux décisions organisationnelles.
- Décourager la construction illégale en améliorant la stratégie de l'ORCL et en tirant parti des résultats d'application de la loi qui ont eu une incidence.

Objectif 3 : L'ORCL sera une société soutenable sur le plan financier, qui optimisera les ressources pour assurer sa réussite à long terme.

Stratégies :

- Accorder la priorité à la gérance financière saine dans les décisions opérationnelles et les investissements, comme l'élaboration d'une stratégie de revenu durable qui appuie les activités de réglementation importante tout au long du changement des conditions du marché.
- Parfaire les niveaux de services pour optimiser les ressources humaines et financières allouées, et les mesurer.
- Accorder la priorité au perfectionnement du personnel pour assurer la conservation du savoir et favoriser une culture florissante.
- Promouvoir les solutions technologiques efficaces et efficientes pour améliorer les activités.

L'AVENIR

Pour ce qui est de l'avenir, l'ORCL demeure déterminé à favoriser l'excellence, l'innovation et l'intégrité dans l'ensemble du secteur de la construction de logements en Ontario. En travaillant avec les consommateurs, les constructeurs autorisés, le gouvernement et d'autres principaux intervenants, nous visons à soutenir une industrie de la construction de logements neufs dynamique et florissante. Nous continuerons de respecter des normes élevées en matière de conduite éthique et de compétence pour les constructeurs de logements de l'Ontario, tout en améliorant notre réputation comme organisme de réglementation juste et respecté, et en tant que ressource fiable pour les consommateurs.





**L'Office de la
réglementation
de la construction
des logements**

hcraontario.ca/fr/

